

Conseil Municipal des Jeunes de Houlgate

Charte des élus

«Les Conseils Municipaux ont pour but de promouvoir la reconnaissance de l'enfant comme partenaire à part entière de la vie de la cité.»

Charte des Conseils Municipaux d'Enfants

Composition et objectifs du Conseil Municipal des Jeunes de Houlgate

Le Conseil municipal des Jeunes est composé d'élus écoliers, collégiens et lycéens, âgés de 9 à 17 ans.

Les conseillers municipaux des jeunes sont élus pour un mandat de deux ans.

L'exploitation des actions du Conseil Municipal des Jeunes par des groupes à visée politique, commerciale, philosophique ou religieuse est totalement exclue.

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour objectifs de contribuer à l'éducation civique des jeunes et de les faire participer à la vie démocratique locale.

Les projets du Conseil Municipal des Jeunes pourront être examinés par le Conseil Municipal pour étudier leur faisabilité et décider éventuellement des moyens nécessaires à leur réalisation.

Les engagements des élus

L'élu du Conseil Municipal des Jeunes s'engage pour la durée de son mandat de deux ans :

- à participer et à être ponctuel à l'ensemble des réunions du Conseil Municipal des Jeunes. En cas d'indisponibilité, il informe les services de la mairie de son absence.
- à être à l'écoute des autres élus, à respecter les opinions des autres.
- à adopter une attitude polie et courtoise lors des réunions du Conseil Municipal des Jeunes.
- à proposer des idées et à s'investir dans la réalisation des projets.
- à rendre compte des actions du Conseil Municipal des Jeunes auprès des autres jeunes de la commune qu'il représente.